



COMITÉ DE DIRECTION

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

PV245 CD 15

PV du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football

11 Juin 2024

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mmes BOLLEA Catherine, BRUNET Florence, FONTAINE Catherine, LELOUP Cassandra, MM. AMARAL Dominique, MOREL Stéphane, MM BARRET Claude, GIOÉ Christophe, SABATIER Patrick, TRINQUESSE Jean Louis.

Excusés : Mmes CHERY-FLOCH Christine, ROBERT Aurélie, MM. RENAULT Thierry. PLEUX Cédric

Absents :

Invités : Mme FRANCQUEMBERGUE Floriane, MM. BILLOTTE Bruno (CTD DAP 89), PERLIN Guillaume (éducateur sportif), THOMAS Etienne (CTD PPF 89)

Début de séance à : 19h15

Mme BRUNET est désignée secrétaire de séance

Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de :

- M. Pierre-Etienne DEMILLIER, CTR Responsable du Développement et de l'Animation des Pratiques, et à sa famille suite au décès de son papa,
- M. Djamal MESSAOUDI, Arbitre et Désignateur, pour le décès de sa maman,
- M. Mehmet YILDIRIM, Arbitre, pour le décès de sa maman,
- M. Gérard DELORME, ancien dirigeant d'Avallon FCO pour le décès de sa compagne.

Le Comité adresse ses sincères félicitations à :

- Etienne THOMAS, CTD PPF, pour la naissance de son fils Côme.

Remerciements

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

Félicitations

Le Comité de Direction félicite :

- l'AJ AUXERRE pour son titre de Champion de Ligue 2 et son accession en Ligue 1.
- l'entente Stade/AJA Féminines Seniors pour sa victoire en finale de coupe de Bourgogne Franche-Comté, son titre de Champion en R1 F et son accession en D3F.
- la filière arbitrage du lycée Joseph Fourier pour avoir le prix « Sports et Valeurs Olympiques » le 23 mai dernier lors de la soirée organisée par le CROS BFC à Besançon.

1. Adoption des Procès-verbaux

- Adoption du PV 204 CD 13 du Comité de Direction du 18/04/2024 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV téléphonique 230 CD 14 du bureau du Comité de Direction du 27/05/2024 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

2. Communication du Président

a) Point d'étape sur les licenciés

Nous terminons la saison 2023/2024 en comptabilisant 12187 licences contre 11056 pour la saison 2022/2023 soit une augmentation de 10.23 %. A noter que la campagne des licences 2024/2025 est ouverte depuis Mardi 04 juin.

Pour rappel, la LBFC organise une réunion le 20 juin prochain au District, pour accompagner les clubs et leurs licenciés, et répondre à toutes les questions concernant les licences.

b) Journée Nationale des Débutants

Le Président fait un retour sur la journée du 1^{er} juin, qui s'est tenue à Joigny.

Les membres du Comité de Direction félicitent les salariés et bénévoles des clubs de Joigny et Appoigny pour leur parfaite collaboration ayant contribué au succès de cette journée.

c) Festival U11

Le Président fait un retour sur la journée du festival U11 qui a eu lieu le 8 juin dernier à Avallon. Il tient à préciser que ce Festival U11 fut une très belle réussite sur le plan organisationnel mais surtout sur le comportement des équipes finalistes, leur encadrement et leurs soutiens. Le Comité de Direction félicite l'ensemble des organisateurs et toutes les personnes ayant concouru au succès de ce festival.

Concernant l'absence du club de Sens Jeunesse, il est fait application de l'amende 6.15 – 40 € pour forfait tardif.

Concernant le club de Champs sur Yonne, il est fait application de l'amende 5.14 – 100 € pour absence non excusée.

d) Finales des Coupes de L'Yonne

Le Président fait un point d'étape sur l'organisation de ces finales à Sens.

e) Assemblée Générale de la FFF

Le Président fait un retour sur l'assemblée générale de la FFF qui a eu lieu le 8 juin dernier à Clairefontaine.

f) Assemblée Générale de la LBFC

Le Président informe le Comité de Direction de la prochaine Assemblée Générale de la LBFC qui aura lieu le 24 juin prochain en visio-conférence.

g) Assemblée Générale électorale du District de l'Yonne

L'Assemblée Générale électorale aura lieu le 4 octobre 2024 à 19h30, à Auxerre

L'appel à candidature est fixé au 2 août 2024.

La date limite du dépôt des candidatures est fixé au 3 septembre 2024.

Le début de la date de campagne électorale est fixé au lendemain de la date limite de dépôt des listes candidates, soit le 4 septembre 2024.

Le Comité de Direction valide la prorogation des commissions jusqu'à la fin du mandat et le Comité de Direction qui suivra l'Assemblée Générale du 4 octobre prochain.

Le Président informe néanmoins le Comité de Direction des démissions de Messieurs Stéphane PRIEUR et Benjamin GREGOIRE de leur rôle d'instructeurs du District, pour raisons professionnelles.

Le Comité de Direction les remercie pour ces 4 années passées au service du football.

Sur proposition du Président, les candidatures aux postes d'instructeurs de Mme Caroline GIOÉ et M. Didier SCHMINKE sont approuvées à l'unanimité jusqu'à la fin du mandat.

h) Assemblée Générale du District de l'Yonne

L'Assemblée Générale du District de l'Yonne de Football se tiendra le jeudi 27 juin à Joigny, salle des champs blancs, 10 avenue d'Amélia.

Le Président informe le Comité de Direction du déroulement et des missions de chacun.

Le Comité de Direction arrête l'ordre du jour suivant :

➤ 19h15 – 20h00 :

Accueil : Floriane FRANQUEMBERGUE

Vérification des pouvoirs (3 bureaux de vote) qui seront tenus par :

- Patrick SABATIER et Dominique AMARAL
- Catherine FONTAINE et Catherine BOLLÉA
- Claude BARRET et Florence BRUNET

➤ A partir de 20h00 :

Accueil de la municipalité et du Président du club de Joigny

Quorum et ouverture de l'Assemblée Générale (Florence BRUNET)

Accueil et allocution du Président (Christophe CAILLIET)

Adoption du PV de l'Assemblée Générale du 10 novembre 2023 (Florence BRUNET)

Assemblée Générale Extraordinaire / Examen des propositions de modifications aux règlements (Patrick SABATIER)

Examen des vœux des clubs (Patrick SABATIER)

Informations sur les AG électorales du District, de la Ligue et de la FFF, et mot de clôture du Président (Christophe CAILLIET)

La convocation sera envoyée aux clubs à l'issue du présent Comité de Direction, avec l'ensemble des éléments relatifs à cette Assemblée Générale.

Lors du Comité de Direction en date du 19 décembre 2023, il avait été validé une procédure concernant les pouvoirs pour l'Assemblée Générale du District de l'Yonne. Le Président présente au Comité de Direction le formulaire (**Annexe 1**).

❖ Vœux des clubs :

- ✓ Vœux du club de Pont sur Yonne : « Notre vœux pour cette assemblée générale du 27 juin 2024, serait quand plusieurs rencontres sont programmées dans une journée dans

notre club qu'elles soient plus espacées (U10-U11/U15 /U18), car sur les rencontres du matin cela nous est arrivé qu'une fois de devoir recevoir un plateau u8-u9 et U13 en même temps. Nous avons réussi à gérer, mais pour la sécurité de tout le monde si cela peut être modifié. Pour que notre prochaine saison s'effectue en sécurité et que l'accueil soit correct. Nous avons que deux vestiaires cela est compliqué que la rencontre qui arrive après un évènement juste avant de se retrouve pas dans le même vestiaire. Que chaque fin de rencontre ou début de rencontre, chaque encadrant puissent être tranquille. »

Le Comité de Direction, précise au club de Pont sur Yonne que les calendriers des rencontres sont faits chaque saison en concertation avec les techniciens du District et la commission sportive. S'agissant d'une demande organisationnelle spécifique au club de Pont sur Yonne, le Comité de Direction ne présentera pas ce vœu à l'ensemble de l'Assemblée mais invite le club de Pont sur Yonne ainsi que les clubs qui auraient le même souhait, de faire leur demande via Footclubs lors des engagements de leurs équipes.

- ✓ Vœux du club de Varennes : « Nous demandons une modification sur le règlement des finales de coupe de l'Yonne. Effectivement, nous avons joué 3 finales en 3 ans et il est très difficile de sélectionner uniquement 14 joueurs alors qu'au moins 18 joueurs ont participé aux différents matchs de coupe. Nous voudrions alors augmenter le nombre de joueurs à 16 (5 remplaçants) comme en coupe de France pour récompenser l'investissement des joueurs. Quoi de plus malheureux pour un joueur et un coach de ne pas sélectionner un joueur et que ce dernier regarde le match en tribune. Même s'il ne rentre pas cela valorise ses efforts et facilite aussi la gestion de groupe des coaches. »

Le Comité de Direction valide la proposition de ce vœu du club de VARENNES.

- ✓ Vœux du club de l'Union Charbuy Fleury : « Le club de l'Union Charbuy Fleury propose ce vœu pour l'AG du 27 juin. Malgré la vigilance des clubs, il est encore fréquent de voir des joueurs suspendus prendre part à une rencontre. Ne serait-il pas nécessaire de mettre enfin en concordance footclubs et la FMI, afin qu'il soit impossible d'intégrer ces joueurs lors de la préparation de la FMI ? »

Le Comité de Direction comprend et approuve le vœu de l'Union Charbuy-Fleury mais regrette de ne pouvoir y donner une suite favorable. Les paramétrages de la FMI sont du ressort de la FFF et de sa Direction Informatique et non du District. Malgré plusieurs demandes en ce sens, celles-ci n'ont jamais reçues d'échos favorables auprès de la FFF.

- ✓ Vœux du club de Chevannes : « Nous aurions 2 vœux :
1 : est-ce normal que l'on soit inscrit obligatoirement en Coupe, peut être que dans certaines catégories cela ne nous intéresse pas (jeunes ou seniors) et les frais qui vont avec.
2 : Comme il y a 2 ans, on avait déjà fait une demande pour que lorsque l'Aja reçoit le dimanche, les Seniors jouent avant 15 h ou 14 h30. Soit à 11 h ou 12 h
On nous avait dit que cela n'était pas possible car il y avait les féminines ou des Ufolep.
Mais hormis 2 voire 3 clubs, les buts foot à 8 ne sont pas sur les terrains à 11.

3 : Pourquoi on ne pourrait pas nous aussi avoir plus de 3 remplaçants cela éviterait parfois de laisser des joueurs dispos chez eux. Avoir 5 remplaçants Max »

Le Comité de Direction, concernant le vœu n°1, proposera ce vœu du club de Chevannes à l'Assemblée Générale avec un avis défavorable.

Le Comité de Direction, concernant le vœu n°2, proposera ce vœu du club de Chevannes à l'Assemblée Générale avec un avis défavorable.

Le Comité de Direction, concernant le vœu n°3, ne peut y déroger car il s'agit d'une disposition fédérale, article 139 des RG FFF. Ce vœu ne sera pas présenté.

Les modifications réglementaires (**Annexe 2**) et les vœux des clubs seront envoyés aux clubs avec la convocation.

i) Soirée des champions

La soirée des champions aura lieu concomitamment avec l'Assemblée Générale du District de l'Yonne, le 27 juin à Joigny.

Le Président fait le point sur l'organisation de la soirée.

L'ensemble des récompenses est validé par le Comité de Direction.

3. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

a) Les clubs non en règle financièrement

Rappel : En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, *en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :*

- *10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;*
- *20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;*
- *Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.*

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€.

Le Comité de Direction invite les clubs à régler leur créance auprès du District avant l'Assemblée Générale du 27 juin.

b) Suivi du Budget

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget au 10 juin 2024.

c) Suivi des subventions ANS, FDVA, CO CD et des CO LFA

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions.

d) Amendes

Le Comité de Direction amende les clubs suivants (**Annexe 3**) pour :

- absences de retour des feuilles de plateaux et/ou de présences
 - absences non excusées aux rassemblements PPF
-
- Mail du club de SENS FC, suite au PV du Comité de Direction 204 CD 13 en date du 24 avril, concernant l'amende relative au non envoi des feuilles de plateaux. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, vote à l'unanimité et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.25 de 30 € relative au plateau U9 du 16 mars.
 - Mail du club de VINNEUF, suite au PV du Comité de Direction 204 CD 13, en date du 24 avril, concernant les amendes relatives relative aux absences non excusées de joueuses au rassemblement PPF des 14 et 21/02/2024. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, vote à l'unanimité et décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler les amendes 15.3 pour un montant de 840 €.
 - Mail du club de LA CELLE St CYR en date du 29 mai 2024 concernant les amendes aux différentes absences non excusées. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis vote à l'unanimité et décide de faire preuve d'indulgence en demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler les amendes 5.26 pour un montant de 200 €.
 - Mail du club de St DENIS LES SENS en date du 9 juin 2024 concernant les amendes liées à la participation de leurs joueurs U15 mutés. Le Comité de Direction, votant à la majorité, donne un avis défavorable à leur requête.

e) **Procédure pour les relevés des comptes clubs 2024/2025**

Le Comité de Direction informe les clubs que la procédure sera proposée par la prochaine équipe dirigeante du District à l'automne prochain et qu'il n'y aura pas de relevés-clubs avant le mois de novembre 2024.

4. **Rapport des commissions**

a) **Commission Technique**

Les clubs renouvelés ou nouvellement labélisés pour la saison sont :

F. C. Gâtinais JEUNES ESPOIR et FEMININES BRONZE

US Joigny, JEUNES ESPOIR, FUTSAL ESPOIR, FEMININES ARGENT

UF Tonnerrois JEUNES ESPOIR et FEMININES BRONZE

Vinneuf-Courlon FEMININES BRONZE

Stade Auxerrois FEMININES OR

Le Comité de Direction leur adresse ses félicitations.

Présentation du calendrier général des jeunes et des formations pour la saison 2024-2025. Le Comité de Direction demande quelques ajustements à l'équipe technique et ce calendrier sera porté à la connaissance des clubs lors du prochain Comité de Direction, en même temps que les calendriers Seniors.

Compte-rendu annuel du GJ Armançon

Le Comité de Direction prend note du compte-rendu du GJ Armançon.

Le Comité donne un avis favorable et transmet à la Ligue.

Le Président informe les membres du Comité que le club de St Georges participe à la phase nationale du Critérium Foot en marchant les 22 et 23 juin prochains à Clairefontaine.

b) Commission Départementale de l'Arbitrage

136 observations au total sur l'ensemble de la saison... !

Les désignations des finales sont prêtes.

Une Journée de cohésion est organisée à l'Isle sur Serein le 22 juin afin de clôturer la saison.

c) Commission Sportive

Date des engagements :

Seniors : D1-D2-D3 : vendredi 5 juillet

Jeunes D1 : U18-U15-U13 D1 : 5 juillet

Seniors D4 : vendredi 23 août (et jusqu'au mardi minuit après la première journée)

Seniors Féminines : vendredi 23 août

Jeunes D2 et autres : vendredi 13 septembre

Challenge de la Convivialité : vendredi 13 septembre

Féminines Loisirs : vendredi 13 septembre

Ado loisirs : vendredi 13 septembre

Futsal : vendredi 27 septembre

5. Informations / Questions diverses

➤ Date des prochains Comité de Direction :

✓ Jeudi 4 juillet 2024

✓ Jeudi 29 août 2024

Prochaine réunion du Comité de Direction

Jeudi 04 juillet 2024 à 19 heures

Séance levée à : 23h15

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »

Le Président

Christophe CAILLIET

La Secrétaire de séance

Florence BRUNET